

## *Compte-rendu du Conseil Municipal* *du Lundi 1<sup>er</sup> Décembre 2014*

L'an deux mil quatorze, le premier décembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Champillon s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Marc BEGUIN, Maire, en vertu de la convocation du 26 Novembre 2014, pour traiter l'ordre du jour suivant :

- Présentation du futur projet du Royal Champagne à Champillon
- Sortie de la commune du SIVU Musique d'Epernay et sa région
- Renouvellement du contrat de Raphaël LEBRUN
- Dossier Plan Local d'Urbanisme
- Dossier de réfection des trottoirs Rue des Mondettes
- Dossier du Plan Communal de Sauvegarde
- Modification des jours de collecte des ordures ménagères
- Questions diverses

**Etaient présents** : Mesdames et Messieurs Jean-Marc BEGUIN, Jean-Paul CREPIN, Sabine MOUSQUET, Martine LAUNER, Marie-Madeleine ADAM, Claudine MARQUES DE OLIVEIRA, Pascal COFFRE, Annick CHAYOUX, David LEPICIER, Laurent AUTREAU, Charles PHILIPPONNAT, Sylvain COCHET, Eric CHATEL, et James GUILLEPAIN

**Etaient absents excusés**: Madame Régine HERR

Monsieur Laurent AUTREAU a été élu secrétaire de séance.

**Présentation du futur projet du Royal Champagne à Champillon par Giovanni PACCE, Architecte nouveaux des propriétaires.**

### **201438/12 : RENOUELEMENT DU CONTRAT D'AVENIR DE MR LEBRUN RAPHAEL**

Le contrat d'avenir de Mr Raphaël LEBRUN prenant fin le 13 Janvier 2015, il convient de prendre une décision sur la suite à donner à ce contrat. Monsieur le Maire propose de reconduire pour 2 ans ce contrat d'avenir étant donné que l'agent a donné pleine satisfaction durant cette première année sous contrat.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, décide de prolonger ce contrat d'avenir de Mr LEBRUN Raphaël pour une durée de 2 ans, soit du 14 Janvier 2015 au 14 janvier 2017.

### **201439/12: SORTIE DE LA COMMUNE DU SIVU MUSIQUE D'EPERNAY ET SA REGION**

La commune fait partie du syndicat Mixte de gestion de l'École de Musique d'Épernay et sa région, depuis de nombreuses années afin de faire bénéficier aux enfants de la commune des cours de musique et de permettre des interventions musicales dans les écoles.

Cependant, du fait des nouveaux rythmes scolaires, de moins en moins d'enfants champillonnais peuvent en bénéficier, malgré une cotisation annuelle de la commune toujours plus élevée.

La MJC intercommunale possède sa propre école de musiques à l'attention entre autres des habitants de la CCGVM.

De plus, de nouvelles règles de calcul ont été instaurées sans que la commune de Champillon en vote le principe, ce qui engendre désormais une participation annuelle disproportionnée par rapport au service rendu.

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide de solliciter le retrait de la commune de Champillon du syndicat mixte de gestion de l'École de musique d'Épernay et sa région.

### **201440/12 : ECHANGES DE TERRAINS NON CONSTRUCTIBLES AVEC LE ROYAL CHAMPAGNE**

Vu le futur projet du Royal Champagne qui a été présenté au Conseil Municipal par son architecte, il est nécessaire de prévoir l'échange de plusieurs terrains non constructibles entre la commune et la société Provital, propriétaire du Royal Champagne afin que ce projet puisse se réaliser.

L'ensemble des frais liés à ces échanges seront à la charge du Royal Champagne.

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal, après avoir délibéré décide d'accepter les échanges de terrain et donne au Maire tous pouvoirs pour signer les documents liés à cet échange.

### **201441/12 : DEVIATION DU CHEMIN VIVINAL ORDINAIRE N°6 DIT DE LA VIEILLE ROUTE AU HAUTEUR DU ROYAL CHAMPAGNE**

Vu le futur projet du Royal Champagne et notamment la création d'un parking, il est nécessaire de prévoir la déviation du chemin vicinal ordinaire n°6 dit de la vieille route, afin que ce parking puisse être créé.

Il est convenu que le Royal à Champagne prendra à sa charge l'ensemble des frais de déplacement et reconstruction de de cette voirie, y compris son éclairage.

Les échanges de terrains liés à ce projet seront entièrement à la charge de la société Provital, propriétaire du Royal Champagne.

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide d'accepter la déviation du chemin vicinal ordinaire n°6 dit de la vieille route, en vue de la création d'un parking pour le Royal Champagne et donne au Maire tous pouvoirs pour signer les documents liés à cet échange.

## **DIVERS :**

**Plan Local d'urbanisme** : Les demandes d'associations des communes et organismes extérieurs à notre procédure ont été envoyées, les retours sont en cours. Les demandes de consultation pour un bureau d'étude ont été envoyées et les retours sont également en cours.

**Réfection des trottoirs Rue des Mondettes**: Les relevés topographiques ont été effectués et une réunion avec les riverains est prévue en Janvier 2015.

**Plan Communal de Sauvegarde** : Les mises à jour suite à l'élection du nouveau conseil municipal vont être effectuées.

**Modification des jours de collecte des ordures ménagères** : La collecte des ordures ménagères ne sera plus effectuée le vendredi au matin (sortie des bacs le jeudi soir) mais le lundi matin (sortie des bacs le dimanche soir) et ce, à partir de Janvier 2015.

**La prochaine réunion de conseil municipal est fixée au Lundi 9 Février 2015 en Mairie.**

**La séance est levée à 21h30**